



HAL
open science

La mesure de Marduk à l'époque Paléo-Babylonienne : un outil économique et socioculturel au service du roi Hammurabi

Thibaud Nicolas

► **To cite this version:**

Thibaud Nicolas. La mesure de Marduk à l'époque Paléo-Babylonienne : un outil économique et socioculturel au service du roi Hammurabi. Ilya Arkhipov; Grégory Chambon; Nele Ziegler. Pratiques administratives et comptables au Proche-Orient à l'Âge du Bronze, 4, Peeters, p. 45-72, 2021, PIPOAC. hal-03777477

HAL Id: hal-03777477

<https://hal.science/hal-03777477v1>

Submitted on 1 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

L'ADMINISTRATION IMPOSANT SES NORMES

MESURER POUR MIEUX RÉGNER :
*LA MESURE DE MARDUK, UN OUTIL ÉCONOMIQUE
ET SOCIOCULTUREL DES ROIS DE LA PREMIÈRE DYNASTIE
DE BABYLONE*

Thibaud NICOLAS*

I. INTRODUCTION

En étudiant la mesure de Marduk, mesure de capacité paléo-babylonienne portant le nom de la divinité principale de la capitale d'Hammurabi, nous avons voulu nous intéresser à un outil économique et nous attarder sur les implications socioculturelles de celui-ci, davantage que sur son aspect strictement matériel. Ceci impliquait d'étudier les communautés de pratique de l'acte économique, ainsi que ses lieux, l'ensemble permettant de nourrir une réflexion sur l'interaction entre pouvoir, économie, religion et administration. Dans cet article on se demandera quelles étaient les implications économiques, sociales, et culturelles de cette mesure et nous verrons qu'elle n'était pas un simple instrument technique, mais bien un instrument de pouvoir au service du roi de Babylone.

La question des mesures divines a en effet été peu traitée jusqu'ici, mais quelques articles approchant de près nos problématiques ont déjà vu le jour. M. Stol tout d'abord a consacré un article¹ au « poids de Šamaš », employé à Sippar et à Kiš et qui semble contrôlé par une instance appelée « maison de Justice » (*bît Kittim*) à Sippar. D. Charpin a plus tard identifié cette instance comme un « bureau des poids et mesures » et s'est penché sur la mesure de la déesse Kittum², liant ainsi les temples aux phénomènes métriques. Il rappelle d'ailleurs que l'argent dévolu aux affaires du palais est parfois emprunté avec usage du poids de Šamaš, ce qui indique déjà un lien entre administrations du palais et du temple. Un dernier article, assez complet, sur ces questions est celui de R. de Boer (2013) qui a voulu étudier la mesure de Šamaš de manière

* Professeur agrégé de Lettres Classiques. Doctorant (EHESS et Collège de France), Paris.

¹ M. Stol, 1999, p. 573-589.

² D. Charpin, 2011 puis D. Charpin, 2017, chapitre 3.

systématique et l'a définie comme étant à l'origine une mesure employée par les religieuses-*naditum* à Sippar dont l'emploi s'est généralisé à partir de la période paléo-babylonienne tardive. Il montre en outre que la mesure de Šamaš était employée prioritairement lorsque du personnel du temple était impliqué dans les activités métriques mentionnées, un point très important à garder à l'esprit. En outre il a ébauché quelques éléments de réponses sur l'emploi de la mesure de Marduk qui était selon lui utilisée par le cloître pour effectuer des paiements vers l'extérieur³. Enfin, il faut rappeler l'article fondateur de K.R. Veenhof, « SAG.ÍL.LÁ = *saggilum* » (1985), où ce dernier suppose que la mesure de Marduk et la mesure de Šamaš renvoyaient à deux réalités métriques différentes, comme la livre et le kilogramme, et que leur usage était conditionné à des nécessités métriques et non administratives. Un point dont on verra qu'il peut être nuancé.

On peut considérer la notion de mesure de deux manières : soit comme une norme abstraite et conceptuelle soit comme un acte concret et matériel. Généralement la mesure est à la fois une norme culturelle et une réalité matérielle : ici à la fois une norme quantitative et un appareil de mesure. Il nous faut d'ailleurs préciser que nous ne disposons d'attestations que de mesures de capacité de Marduk, jamais de poids, contrairement au cas pour Šamaš, et celles-ci sont de trois types : *sûtum* (10 SILA), *šim dum* (30 SILA) et *parsiktum* (60 SILA). Cependant, on ne sait pas si les *sûtum*, *šim dum* et *parsiktum* étaient les contenants employés pour la mesure, ou s'ils contenaient le grain mesuré avec la mesure de Marduk, devenant par métonymie des contenants dits de « mesure de Marduk », parce qu'ils étaient « certifiés » correspondre à une « norme », la mesure de Marduk, dont l'exactitude était garantie par l'emploi d'appareils de mesure de Marduk⁴. Néanmoins, il demeure actuellement impossible d'identifier avec certitude la forme que prenait la mesure de Marduk, si elle en prenait une.

³ Il se fonde pour cela sur les textes CT 47, 80, CT 4, 29b et CT 8, 21d.

⁴ Certaines listes lexicales (MSL 1, p. 35) mentionnent l'existence d'une mesure avec une marque en forme de houe. Puisque B. Landsberger a établi le lien de ce dernier symbole avec Marduk, dans l'article « sîtu » du CAD S 420, cette mesure à la houe a été rapprochée de la mesure de Marduk, et selon les auteurs du CAD, la mesure de Marduk pourrait bien être un contenant en céramique orné d'une houe gravée. Malheureusement, nous ne possédons pour l'instant pas de traces de jarres inscrites d'une houe.

II. OÙ ET QUAND UTILISAIT-ON LA MESURE DE MARDUK ?

Rien n'exclut que la « mesure de Marduk » ait renvoyé à une norme administrative et cette hypothèse apparaît même comme la plus plausible comme nous allons le voir.

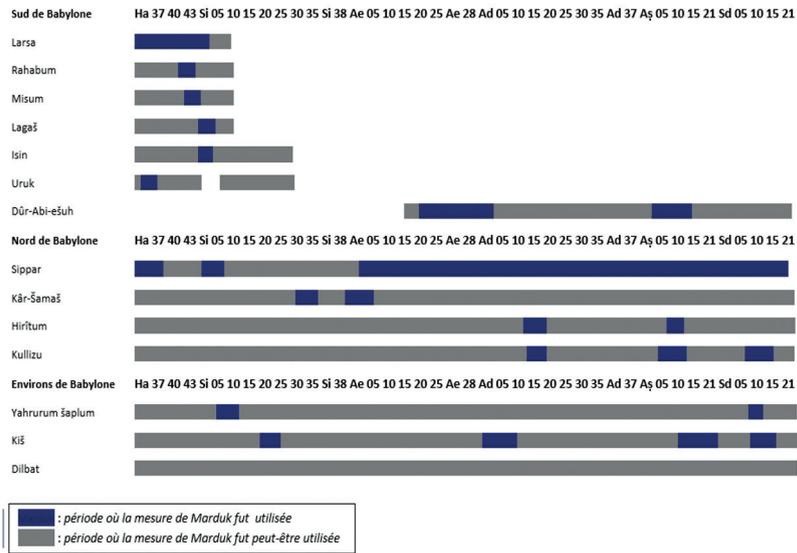


Fig. 1. Frise spatio-chronologique de la mesure de Marduk

Nous avons aussi dressé une carte (voir ci-après) qui représente le royaume de Babylone à son point d'expansion maximal, pour indiquer au mieux au lecteur tous les endroits où l'on aurait pu, ou où l'on pourra, vraisemblablement découvrir des textes mentionnant la mesure de Marduk. Lorsque nous écrivons « zone d'emploi » dans la légende, nous ne désignons donc pas la zone d'emploi réelle de la mesure de Marduk, mais la zone d'emploi où elle est à ce jour attestée par l'épigraphie. Si certains textes nous apprennent que la mesure de Marduk était utilisée dans des zones agricoles vraisemblablement plus « rurales », comme le Yahrurum inférieur, la connaissance que nous en avons en fait surtout un phénomène urbain, lié tout particulièrement aux greniers et aux entrepôts des villes, et à des individus en relation avec le roi.

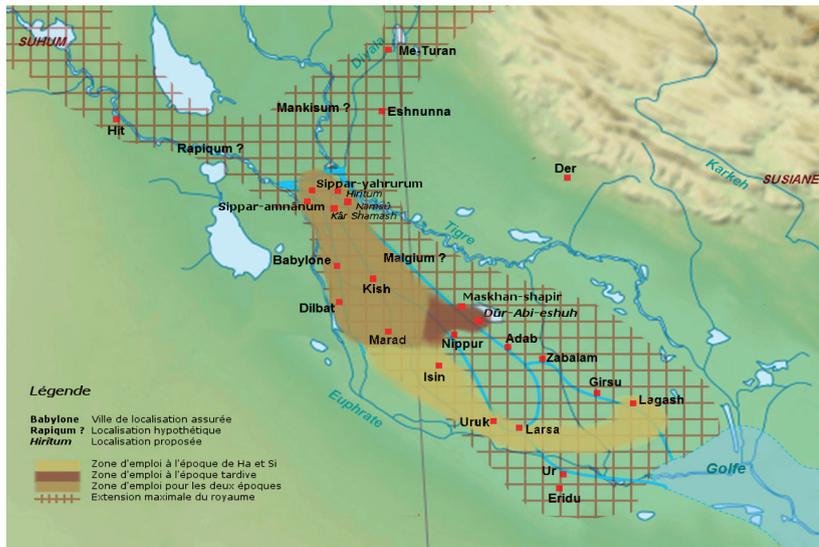


Fig. 2. carte d'utilisation de la mesure de Marduk

III. UN EMPLOI FRÉQUENT DE LA MESURE PAR DU PERSONNEL ROYAL

La mesure de Marduk était essentiellement employée par des individus que l'on peut relier à l'administration royale. Ainsi en va-t-il de Šamaš-hazir, responsable babylonien du cadastre à Larsa à la fin du règne d'Hammurabi, qui a recours à cette mesure dans deux documents comptables⁵. Il faut d'ailleurs relever qu'un autre chef du cadastre, Adad-rabi, officiant lui dans le Yahrurum inférieur, écrit dans la lettre TCL 1, 30 qu'il emploie la mesure de Marduk lui aussi. Enfin, il est à noter qu'un grand nombre de membres de l'administration royale, manipulaient également la mesure de Marduk, et en particulier des *abarakkum*, des *šandabakkum*, des barbiers ou des « pères de la troupe » (*abi šâbim*).

L'emploi de la mesure de Marduk par les élites locales et les officiels palatiaux ne se rencontre pas qu'à Larsa, et il n'est pas spécifique aux provinces nouvellement conquises. On connaît en effet l'existence de cette pratique métrique dans les cités rattachées depuis longtemps au royaume de Babylone. À Kiš, par exemple, on voit un personnage nommé

⁵ M. deJ. Ellis, 1977, p. 61-68, ces documents ont été portés à notre connaissance par B. Fiette qui les étudie plus longuement. (B. Fiette, 2019, p. 188-189).

Etel-pi-Marduk, portant le titre de *šâpir Kiš*⁶, être créancier d'une dette de grain exprimée en mesure de Marduk. Ce titre, comme le précise R. Pientka (1998) qui a étudié le texte, n'est attesté que dans cette ville, sans qu'on sache vraiment à quelle réalité il renvoie. Les *šâpirûm* sont cependant, à cette époque, généralement dépendants de la maisonnée royale de Babylone, et le fait que notre personnage possède un nom théophore en Marduk tend à confirmer cette hypothèse.

C'est à Sippar qu'on connaît le plus d'officiels qui emploient la mesure de Marduk : des *abarakkum*, des *šandabakkum*, des *šatammum*, des *abi šâbim*, des *šê'iqum*, des *gallâbum*... tous liés directement à l'administration royale. Nous allons à présent nous pencher sur ces officiels, les textes qui les mentionnent et étudier ce qui les relie à la mesure de Marduk.

On rencontre, nous l'avons dit, parmi les utilisateurs de la mesure de Marduk, des *abarakkum*, des « administrateurs de maisonnées » (Hausverwalterschaft selon les mots de M. Stol⁷), dont on sait qu'ils jouaient un rôle important dans la gestion des biens palatiaux⁸. Dans JCS 2, 23 (Ae 10), on en rencontre deux, Etel-pi-Ištar et Marduk-tillassu, qui s'occupent de collecter le grain de cette zone agricole située entre Namsûm et Kâr-Šamaš. Enfin, dans JCS 2, 18 (Ae 28), on voit que ces intendants conservaient les archives des opérations effectuées sous leur contrôle.

Autres officiels palatiaux qui s'occupaient de questions budgétaires, les *šandabakkum*, titre qu'on traduit généralement par « économiste », apparaissent à plusieurs reprises dans notre corpus. R. Harris⁹ avait d'ailleurs déjà remarqué qu'il s'agissait visiblement d'un des plus hauts fonctionnaires de la cour. Qu'un tel personnage, à ce point lié aux finances royales ait recours à la mesure de Marduk peut être considéré comme un premier indice du lien entre cette dernière et l'administration royale. Or, on rencontre un *šandabakkum* utilisant cette mesure en Aš 02, dans le texte CUSAS 8, 54, provenant de Dûr-Abi-ešuh. Nommé Utu-luti,

⁶ Dans VS 7, 98.

⁷ D. Charpin, 2004, p. 712

⁸ R. Harris, 1975, p. 55-56 notait déjà que ce type de personnel s'occupait de gérer les biens de la princesse Iltani et qu'ils géraient les dépenses de la maisonnée royale telles que le paiement des moissonneurs ou la distribution de grain pour les engraisseurs, dont on a déjà vu le lien avec le palais. Pour une référence plus récente et prenant en compte les dernières découvertes, on verra surtout D. Charpin, 2009, p. 47-51.

⁹ R. Harris, 1975, p. 53.

celui-ci sert d'intermédiaire, aux côtés de Sin-iddinam le *šatammum*, pour réceptionner, et vraisemblablement redistribuer, la taxe-*biltum* d'Utul-Ištar (un personnage très important qui de scribe devint *abi šâbim*). Cette distribution vise à approvisionner les chapelles des cultes de Nippur, transférés à Dûr-Abi-ešuh à l'époque de Samsu-iluna, après la chute du Sud¹⁰. Il faudra donc garder à l'esprit que des fonctionnaires de très haut rang emploient la mesure de Marduk dans une forteresse dépendant du roi, et ce pour approvisionner le culte de divinités autres que Marduk.

Dans les textes que nous avons étudiés, très souvent lorsque la mesure de Marduk est employée, on trouve l'expression « *ina mešêqim* »¹¹ ou « *šîq mešêqim* »¹² qui renvoie à l'application de la « radouère ». Puisque nous étudions les officiels qui se chargent de manier la mesure de Marduk, on est aussi en droit de se demander s'il y avait des individus dont la fonction explicite était l'application de la radouère¹³. En effet, celle-ci semble liée de près à notre sujet. Au sein de nos textes, on rencontre par

¹⁰ D. Charpin avait le premier approfondi ce transfert des cultes du Sud de la Mésopotamie (D. Charpin, 1986), vers le Nord. Le problème a été repris en 2008 par K. Van Lerberghe, et on avait notamment constaté le transfert des cultes d'Uruk vers Kiš. Aujourd'hui, on sait que ce fut aussi le cas entre Nippur et Dûr-Abi-ešuh. D. Charpin relevait au sujet de douze textes datant de l'époque de Samsu-ditana que la mention d'ovins « apportés à Dûr-abi-ešuh par différents personnages et reçus par les prêtres-*nêšakkum* et par les purificateurs-*pâšišum* de Ninlil et de Ninurta » révélait, comme ce personnel est bien connu pour les périodes antérieures à Nippur, que ce clergé avait fui la ville et s'était réfugié dans la citadelle et qu'il employait là-bas la mesure de Marduk. Ce qui tend à confirmer, par ailleurs, la proximité des deux localités (cf D. Charpin, 2020, p. 149-187). On comprend alors que les exilés à Dûr-Abi-ešuh « y poursuivaient le culte traditionnel des divinités de leur ville d'origine. La légende du sceau dont l'impression figure sur le texte numéro 16 [de CUSAS 8] est révélatrice de l'état d'esprit de ces personnes. : « Nanna-medu, celui qui prie Marduk : puisse-t-il voir le renouveau de l'Ekur et de Nippur ! » ». Il est donc intéressant de constater que malgré cette prééminence du panthéon de Nippur, la mesure qui était employée était la mesure de Marduk et que c'était donc Babylone qui contrôlait les mécanismes économiques prévalant à Dûr-Abi-ešuh, fait en lui-même peu étonnant.

¹¹ Dans VS 8, 80 par exemple

¹² Dans OLA 21, 20, JCS 2, 12 ou CT 8, 27b pour ne donner que quelques exemples.

¹³ Ainsi traduisons nous, à la suite de G. Chambon, 2011, le terme « ^(GIS)*mešêqum* », traduit en anglais par « strickle » (C. Wilcke, 1983, p. 48-66.), et qui renvoie à une sorte de baguette servant à agrafer un « comble » de grain, c'est-à-dire, à aplanir le sommet du panier ou de la jarre. Peut-être retrouve-t-on ici le même principe qu'à l'époque médiévale, lorsque le gabelou raclait le bol contenant la gabelle avec une baguette, s'octroyant l'excédent. G. Chambon a établi que le terme équivalent, en français, était « radouère » (G. Chambon, 2011, p. 169-170), et c'est celui-là que nous emploierons. Dans les textes, la radouère peut être de trois types, épaisse (*kabrum*), médiane (*birîyum*) ou fine (*raqqum*). Selon G. Chambon, l'épaisseur mentionnée n'est pas celle de l'outil en bois, comme on l'avait jusqu'alors supposé, mais celle du cône qui se forme sur l'appareil de mesure du grain. Ce

deux fois des individus dont la fonction est clairement d'être « *awilum šê'iqum* ». Cette fonction est attestée dans le CAD, mais mal documentée : il s'agit selon le dictionnaire d'un « officiel impliqué dans les distributions de grain », qui apparaît dans quelques textes seulement : dans Loretz, *Chagar Bazar* (1969)¹⁴, le terme apparaît en 48, i, 35 et en 42, ii, 16. F. R. Kraus, en marge à l'édition de la lettre AbB 10, 81, a noté l'existence de « chefs » (UGULA) de ces *šê'iqum*, ce qui renforce l'idée d'une fonction spécifique, avec ses tâches administratives et sa hiérarchie.

Le CAD mentionne aussi le texte OLA 21, 49, une distribution de grain en mesure de Marduk à différents personnages, dont une religieuse-*nadîtum*. Or le grain est issu d'une plus grande quantité de grain mesurée, elle, en mesure de Šamaš. Ceci donne l'impression que, si l'emploi de la mesure de Marduk relève de l'administration royale, le palais prend du grain qui a été mesuré par le temple ou une autre instance employant la mesure de Šamaš et le redistribue, en mesure de Marduk, à des individus à qui il doit du grain. Par ailleurs, dans ce texte, il est fait mention d'une « déduction de grain », mais le verbe ici employé est *našârum*, qui signifie davantage « mettre de côté », alors que *harâšum* indique une déduction de caractère plutôt mathématique ou une diminution de part. C'est pourtant ce verbe qu'on rencontre dans un texte édité par Holma en 1914¹⁵ où l'on peut lire : « X ZÛ.LUM *ša* (lú)še-i-qum ù (lú)TUR(meš) *ša ne-ka-si-šu-nu ha-ar-šu* », c'est-à-dire : « X GUR de dattes que le *šê'iqum* et les desservants se trouvent avoir déduit(s) de leurs archives comptables ». Si l'on n'a pas la preuve ici que cet officiel manipulait la radouère, on voit clairement qu'il avait accès aux comptes et participait à leur rédaction. Il est envisageable qu'ici, le grain ainsi déduit servit à payer l'officiel-*šê'iqum*.

En outre, on voit souvent la mesure de Marduk employée par des barbiers, officiels dont le rôle avait déjà été étudié par Harris¹⁶ et D. Charpin¹⁷. Celui-ci avait relevé le lien entre le barbier et le « *mu'errum* », le « chef d'assemblée » (GAL.UKKIN.NA), une autre fonction qui apparaît dans notre corpus. Au sein de notre corpus, on rencontre des

cône, appelé le comble (selon la terminologie médiévale qui différencie mesure comble et mesure rase), pouvait être plus ou moins épais.

¹⁴ Il y a en outre une référence supplémentaire à cette fonction dans Tunca et al. (éd.) *Chagar Bazar III*, 2008, p. 19 (texte n°1 : 17, le texte est commenté p. 224). Les auteurs suivent la définition du CAD dans l'identification du *šê'iqum*.

¹⁵ H. Holma, 1914, texte 4.

¹⁶ R. Harris, 1975, p. 83-84.

¹⁷ D. Charpin, 1980, p. 463.

barbiers dans une liste de rations de Dûr-Abi-ešuh, dans ce texte¹⁸ on voit que les barbiers sont payés sous la responsabilité des *šatammum*, officiels des temples que l'on rencontre souvent dans les textes liés à la mesure de Marduk, et qu'ils sont dirigés par un chef, qui se décrit dans son sceau comme « serviteur d'Abi-ešuh »¹⁹, mais aussi par un *šukkallum* et trois chefs d'assemblées. En outre le grain est issu de Babylone, et il semble d'ailleurs que ce chef des barbiers, Balassu-lîrik, soit lui-même un babylonien d'origine. On constate donc qu'ils étaient clairement des officiels royaux, rétribués par le roi, qui se déplaçaient et qui travaillaient main dans la main avec l'assemblée (*puhrum*) et leurs chefs. On retrouve d'ailleurs un barbier dans le texte YOS 13, 523 provenant probablement de Kiš. En effet, il y est question d'un Marduk-mušallim, « homme de la grand-porte » qui a emprunté du grain à un barbier nommé Nabium-malik et qui devra le rendre à son entrée à Babylone. Il est à nouveau question de la relation entre ces officiels et la capitale, mais aussi avec l'assemblée, dont on sait que les chefs étaient liés à la « porte du palais » puisqu'ils sont souvent mentionnés ensemble dans les textes²⁰. On peut aussi mentionner le barbier nommé Marduk-lamassašu²¹ qui utilise la mesure de Marduk notamment dans S. Richardson, *TCoaCS* 2, p. 469, 07.137a et qui officiait dans les années Aš 10²². On sait en effet que les barbiers étaient des officiels royaux et Marduk-lamassašu avait visiblement un rôle assez important, puisqu'il est fréquemment mis en rapport avec la question de la protection des murs de Sippar-Yahrurum, notamment contre une attaque des Kassites en Aš 15²³. Enfin, nous devons mentionner le barbier Nabium-našir, qui emploie la mesure de Marduk dans deux textes (JCS SS 2, 62 et JCS SS 2, 13). Il apparaît en outre que de dernier était en relation avec la princesse Iltani, dont il gérait parfois les biens, et avec Iškur-mansum, un chef des marchands

¹⁸ Il s'agit de Van Lerberghe & Voet, 4 (Ae 20). Des textes similaires ont été publiés dans CUSAS 29 en 2017.

¹⁹ Cf K. Van Lerberghe et G. Voet, 2010, p. 184 ainsi que K. Abraham et K. Van Lerberghe, 2017.

²⁰ D. Charpin, 1980, p. 464, a en outre montré que le titre exact des GAL.UKKIN.NA est GAL.UKKIN.NA ERIN₂.KÁ É.GAL, « chef de l'assemblée des gens de la porte du palais », ce qui explicite encore davantage cette relation entre assemblée et porte du palais.

²¹ E. Woestenburg, 1993, p. 425-433 rappelle en effet que c'est le fils de Marduk-mušallim, qu'il apparaît comme tel dans OLA 21, 69 et YOS 13, 220. On le retrouve ensuite comme responsable pour un travail fait dans un champ. On le rencontre aussi dans AbB 2, 169, TCL 1, 169 et BM 97241.

²² Pour creuser ce personnage on pourra voir L. Pecha, 2011, p. 176-178. L'auteur lui consacre plusieurs pages et fournit un certain nombre de données biographiques.

²³ M. Stol, dans l'édition du texte CTMMA I, 69 :17.

bien connu à Sippar. C'est notamment le cas dans le texte OLA 21, 35 qui atteste que ce barbier est responsable dans une réception de grain appartenant à la princesse Itani, une opération pour laquelle le chef des marchands Iškur-mansum joue le rôle d'intermédiaire. On sait d'ailleurs qu'il existait des liens entre ces chefs des marchands et les dépendants du palais²⁴.

Reste à présent à traiter la question de l'officiel *abi šābim*. La meilleure étude sur le sujet est celle de M. Stol dans *OBO* 160/4 (p. 927ss). On y apprend que cet officiel royal était chargé d'un grand nombre de missions. Il pouvait ainsi être amené à superviser des travaux commandés par le palais, mais c'est aussi sous sa responsabilité que les denrées issues des réserves royales étaient fournies aux « marchands du palais ». Il s'agit donc d'un membre du personnel administratif jouant un rôle économique important et représentant les intérêts du roi en la matière. Au sein de notre corpus, le premier *abi šābim* qui apparaisse est un nommé Marduk-lamasasū, dans le texte TCL 1, 158 où il supervise une distribution de rations à des ouvriers chargés de creuser un canal. Vient ensuite Utul-Ištar dans CUSAS 8, 54, un personnage qui a commencé sa carrière comme scribe et l'a terminée comme « père de la troupe » et dont on sait qu'il était un pivot majeur des affaires du roi à Sippar. Dans ce texte cependant, il n'est encore que scribe, mais il est intéressant de constater qu'il est impliqué dans les affaires non de Sippar, comme c'est habituellement le cas, mais de Dûr-Abi-ešuh, puisque sa taxe-*biltum* est employée pour financer des rations à distribuer aux chapelles des dieux de Nippur dans la forteresse, ce qui montre que le domaine d'action de ces individus était très étendu. On comprend donc que de tels personnages aient eu accès à la mesure de Marduk, puisqu'ils intervenaient pour le roi dans tout le royaume.

IV. LA MESURE DE MARDUK DANS LES ENTREPÔTS DU TEMPLE ET DU *KĀRUM*

Lorsqu'ils utilisaient la mesure de Marduk, les officiels royaux étaient souvent en contact avec des officiels du temple. Or, nous avons déjà vu, avec l'exemple des prêtres d'Enlil de Nippur en exil à Dûr-Abi-Ešuh, que la mesure de Marduk était employée par les clergés d'autres divinités que Marduk. On peut revenir sur ce site dont proviennent nombre des textes sur la mesure de Marduk et notamment sur un texte qui en provient,

²⁴ D. Charpin, 1982

CUSAS 8, 54, daté d'As 02. Il y est en effet question de denrées « qui ont été données comme rations pour Enlil, Ninlil, Ninurta, Nusku et les autres dieux de Nippur [...] » (l. 9-12). Or ces denrées sont mesurées en mesure de Marduk et reçues par des *nešakkum*, prêtres attestés essentiellement à Nippur. On sait aussi qu'à Dûr-Abi-Ešuh, des *šatammum* pouvaient réceptionner le grain envoyé depuis Babylone (Van Lerberghe & Voet, Mél. Owen 2, p. 182-183, texte 2). À Sippar, on constate des rapports du même ordre entre clergé et mesure de Marduk, notamment dans JCS SS 2, 13, où Etel-pi-Nabium, un SANGA d'Aya bien attesté par ailleurs, reçoit du grain mesuré en mesure de Marduk « comme ration des offrandes et des chapelles du temple de Šamaš à Sippar et comme ration du mois de *tebetum* (mois 10) », ce grain est tiré de l'entrepôt du temple, mais il est intéressant de constater qu'au sein de la liste des officiels qui supervisent cette « sortie » de grain, on trouve un barbier (donc un officiel lié au roi). Ce barbier est accompagné d'Iškur-mansum, un chef des marchands bien connu²⁵ et des intendants-*šatammum* du temple évoqués précédemment. Dans ce texte, le grain appartient au temple mais semble transiter par le *kârum*, d'où que le chef des marchands supervise les sorties de denrées de ce dernier, en tant que chef du *kârum*. Quant à la présence d'officiels royaux, elle est due au fait que la mesure de Marduk semble bien dépendre de la royauté de Babylone, un lien clairement identifiable à chaque fois que les acteurs de nos textes comptables sont eux-mêmes identifiables.

Par ailleurs, le *kârum* était le fief des marchands et on connaît le rôle politique que jouaient ces derniers : ils jouissaient d'une immunité contractuelle²⁶, en fonction des alliances entre les cités, mais ils étaient en contact direct avec l'administration royale, avec leur cité et avec la maisonnée royale. Ils jouissaient tout de même, de par leur activité, d'une certaine forme d'indépendance : ainsi, ils relevaient juridiquement du *kârum*. Ils pouvaient alors disposer de leur propre appareil de mesure. R. de Boer avait déjà remarqué que le *kârum* possédait le sien²⁷, notamment dans la lettre AbB 6, 53 :10 où il est noté : « ina (giš)BÁN KAR.R[A] »²⁸ et dans AbB 7, 142 :8 qu'on transcrit ainsi : « 0.1 ŠE (giš)BÁN kârim ». Cependant, ce terme pourrait aussi renvoyer à une mesure dont le nom

²⁵ Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où ce dernier surveille un apport de grain pour le temple : on le voit en effet être témoin dans BE 6/1, 105, un contrat de vente de maison impliquant une religieuse-*nadîtum* du nom d'Iltani (il ne s'agit cependant pas de la princesse qu'on connaît par ailleurs).

²⁶ S. Démare-Lafont, 1988, p. 179-180.

²⁷ R. de Boer, 2013, n. 23.

²⁸ Laquelle mesure apparaît aussi dans les listes lexicales : cf MSL 1, p. 36.

rappelait directement leur institution, ne serait-ce que pour des questions de responsabilité et d'identification, de la même manière que le nom « mesure de Marduk » semble renvoyer systématiquement à l'administration royale. Utiliser le terme « mesure de Marduk » impliquait que l'administration royale patronnait la transaction ; on peut donc émettre l'hypothèse, non résolue à ce jour, que l'expression «(giš)BÁN KAR.RA » indiquait que le *kârum* était responsable de la transaction.

On sait que le *kârum* disposait de son propre entrepôt et d'une capacité à superviser les opérations de mesure, mais il est peu vraisemblable que le roi, qui se préoccupait de l'équité métrique, laissât tout cela sans surveillance. Ce contrôle relevait du « chef des marchands » individu dont D. Charpin a montré qu'il était un interlocuteur important pour le palais²⁹ et peut-être de quelques autres officiels qu'on voit très régulièrement apparaître dans nos textes, tels l'*abi šâbim* et le barbier, qui étaient habilités à manipuler l'appareil de mesure de Marduk. Or nous avons vu que le chef des marchands supervisait les entrées et sorties de grain mesuré en mesure de Marduk dans l'entrepôt, accompagné par les *šatammum* du temple, le grain appartenant à cette dernière institution. Tous ensemble, ils contrôlaient et supervisaient ces opérations.

Cela signifie-t-il alors que le chef des marchands et d'autres officiels avaient à leur disposition un appareil de mesure de Marduk qu'ils emmenaient dans d'autres entrepôts pour effectuer la mesure ? Nous n'en croyons rien, les textes tendent plutôt à indiquer que les denrées des différentes institutions étaient centralisées dans l'entrepôt du *kârum* qui devait avoir un rôle de gestionnaire, son chef employant la mesure de Marduk parce qu'il était mandaté par le roi pour gérer les entrepôts. La mention « d'entrepôt du temple » ne renverrait alors pas forcément à un entrepôt situé dans le temple, mais à une partie de l'entrepôt du *kârum* dévolu aux biens du temple, probablement les denrées fournies par l'administration royale comme subventions ou comme remboursements, d'où l'emploi de la mesure de Marduk. C'est pour cette raison que les administrateurs-*šatammum* du temple supervisaient les sorties de grain mesuré en mesure de Marduk en compagnie d'officiels royaux. Tandis que l'emploi de la mesure de Šamaš correspondrait à des retraits effectués au sein de l'entrepôt du temple lui-même, ou du *gagûm*, des opérations internes au temple, ou bien portant sur du grain appartenant au temple, puisque R. de Boer (2013) a bien montré combien l'emploi de la mesure de Šamaš était corrélé aux opérations métriques menées par l'Ebabbar de

²⁹ D. Charpin, 1982.

Sippar. Cela expliquerait le fait que R. de Boer ait trouvé nombre d'attestations d'un remboursement à effectuer « à la porte du *gagûm* », « dans le temple de Šamaš » ou simplement « à l'intérieur de Sippar ».

Nous pensons donc que l'utilisation d'une mesure plutôt qu'une autre ne correspond pas tant à l'emploi de systèmes métriques matériels différents, *a contrario* de ce qui fut généralement avancé jusqu'ici, mais bien plutôt à des usages par différentes entités³⁰. Préciser qu'on avait employé « la mesure de Marduk » permettait de savoir qui avait effectué la mesure, et par suite à qui s'adresser pour confirmation ou revendication des sommes mesurées. On peut même déjà proposer qu'en réalité, la mesure de Šamaš et la mesure de Marduk renvoient, d'une certaine façon, à des représentations comptables, que l'appareil de mesure employé est le même du point de vue du matériel, mais qu'on en change le nom en fonction de données contextuelles, notamment ses utilisateurs. Il apparaît alors que la mesure de Marduk était liée de près à l'administration royale : une hypothèse que nous entendons encore étayer en étudiant les rapports de l'armée avec cette mention métrique.

V. APPROVISIONNEMENT DES FORTERESSES ET DE L'ARMÉE EN MESURE DE MARDUK

La mesure de Marduk revient dans des textes provenant des forteresses de Dûr-Abi-ešuh, Hirîtum et Kullizum. Dans des textes relatifs à l'armée de manière générale. Par exemple, dans CT 8, 27b (Ae 4), il est question de distribuer des rations à la troupe des soldats-*bâ'irum* (ŠU.KU₆), sous la responsabilité d'un capitaine (UGULA GIDRI) et dans le texte BM 80015, il est question de grain issu de la maisonnée du gentilhomme qui doit servir à verser des rations à un fortin (*dunnum*) et à des soldats ; dans JCS SS 2, 18 et 19 il est question d'approvisionner la forteresse de Kullizum, qui dépendait de Sippar³¹. De même dans JCS SS 2, 20, il est à nouveau question d'une troupe résidant à Kullizum approvisionnée depuis Sippar-Yahrurum et ce ne sont là que quelques exemples d'un plus vaste corpus.

Cependant, il existe deux situations différentes entre d'un côté Dûr-Abi-ešuh et de l'autre Hirîtum et Kullizum. Dans le premier cas, on sait grâce aux textes que les mesures pouvaient être effectuées au sein même

³⁰ On pourra voir à ce sujet G. Chambon et L. Marti, 2017, p. 65-86.

³¹ Sur ce point, cf S. Richardson, 2002, à compléter par S. Richardson, 2019.

de la forteresse. On peut donc penser qu'il y avait un appareil de mesure dans la forteresse, ou s'il s'agissait d'une norme, d'un individu autorisé à certifier que le grain avait bien été mesuré en « mesure de Marduk » – ce qui permettait de « contre-mesurer » le grain provenant de Babylone, afin de vérifier qu'il n'y avait pas eu de pertes pendant le transport – puis de le mesurer à la sortie de l'entrepôt pour distribuer les rations. Car s'il y a bien un contrôle au moment de la dépense du grain, il y en a aussi un à l'entrée du grain dans la forteresse. Dans le premier cas, on parle de mesure de Marduk *ša ZI.GA*, dans le second cas de mesure *ša namhartim* (des précisions purement administratives et non métrologiques). Si nous qualifions cette mesure de *contre-mesure* c'est parce qu'elle répondait à celle faite à Babylone. La mesure de Marduk était une garantie que prenait le palais de Babylone pour ses distributions de biens : on a bien affaire ici à un instrument de contrôle économique avec un envoi direct de Babylone vers la forteresse.

Dans le second cas, celui de Kullizum et Hirītum, on a affaire à des forteresses moins importantes, vraisemblablement ravitaillées non par Babylone, mais par Sippar, avec un système d'approvisionnement réticulaire (cf figure 3) : Babylone envoie le grain pour ses dépendants à Sippar,

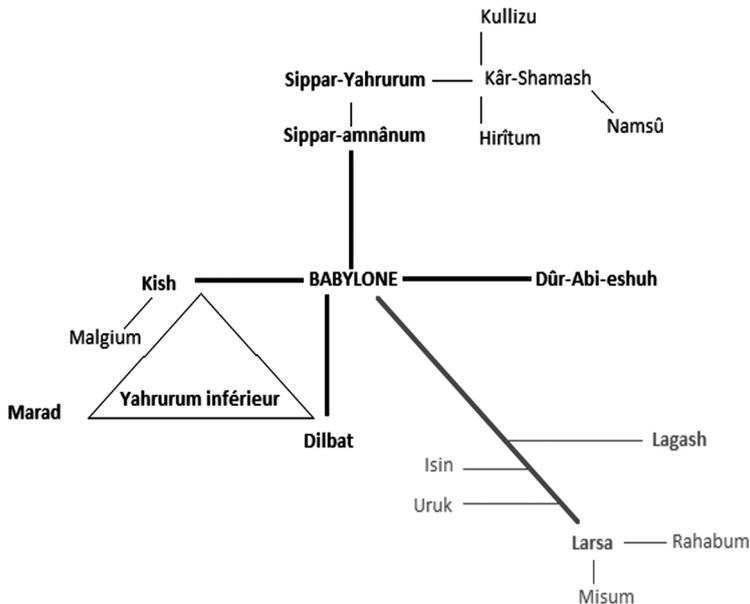


Fig. 3. schéma du système d'approvisionnement réticulaire

et vraisemblablement les autres grandes villes du royaume, ce grain est stocké dans l'entrepôt sous contrôle d'officiels palatiaux, puis il sera redistribué aux dépendants royaux de localités plus petites : ici, les militaires stationnés à Kullizum ou Hirîtum. C'est donc à Sippar que s'effectuait la contre-mesure du grain provenant de Babylone, sous le contrôle du chef des marchands et d'autres officiels royaux, dont le barbier. On a un envoi indirect vers les deux forteresses, car le grain transite par Sippar.

On sait que le grain était envoyé à Sippar, mais on sait aussi que, pour Kullizum tout du moins (et il y a tout lieu de penser qu'il en allait de même pour Hirîtum), ce grain n'était envoyé de Babylone à Sippar que lorsque les officiers des forteresses en faisaient la demande au roi. La lettre AbB 2, 54 nous éclaire à ce sujet : le roi Ammi-ditana y écrit à Marduk-mušallim, Sin-iddinam et Awil-Sin que « l'officiel en charge à Kullizum » lui a écrit pour lui demander des rations. Le grain va arriver, probablement à Sippar, avec des porteurs, il faudra alors faire une consultation oraculaire et, si elle est favorable, envoyer le grain à Kullizum.

Quant à la forteresse de Hirîtum, elle apparaît dans JCS SS 2, 17 dont voici une traduction :

« ¹X, 3.4 GUR et 2 SILA de grain ²selon la mesure-*parsiktu* de Marduk, ³avec usage de la radouère fine, ¹⁶ont été donnés ⁴comme ration de la troupe des Rababéens, ⁵sous la responsabilité de Nakarum, ⁶<soit> 0, 0.4 et 1 SILA pour chaque homme, ⁷<grain >qui, du 16/I ⁸jusqu'au 6/II, était sous la responsabilité de [...] ¹⁰qui habitait à Kâr-Šamaš ⁹jusqu'à ce qu'il aille à la forteresse de Hirîtum, ¹¹allant avec Marduk-mušallim le père de la troupe, ¹²Sin-iddinam le chef d'assemblée, ¹³Sin-remenni le devin ¹⁴et Ibni-Marduk le devin, qui ¹⁵ont résidé à Kâr-Šamaš sur les berges de l'Euphrate. ¹⁷[...] ¹⁸sont issus du grenier de l'entrepôt de Sippar-Yahrurum ¹⁹ sous la responsabilité d'Ilšu-ibni le chef des marchands, ²⁰⁻²⁴de Warad-ilišu le juge, d'Ibni-Adad le juge, d'Ilšu-bani le juge et du *kârum* de Sippar-Yahrurum. ²⁵Cela sera consigné dans leurs archives comptables. »

Ce texte est une preuve supplémentaire de l'usage de la mesure de Marduk par l'armée babylonienne. Nous n'avons pu trouver de traces prosopographiques certaines de cet Ilulatum, mais le contexte de cette lettre est clair : comme Van Soldt et Veenhof l'ont bien montré, un administratif en charge de la mesure a fait un versement d'huile à un dépendant de l'armée, mais ce versement n'était pas complet. Selon Veenhof³² c'est parce que la mesure en question était « trop petite » : en effet d'après lui il existait différents standards de mesure dans une même ville, qui

³² K. Veenhof, 1985, p. 306.

pouvait employer des appareils différents et nullement harmonisés. Peut-être faut-il nuancer cette idée : certes le recours à des conversions était parfois nécessaire, notamment dans le cadre du commerce international³³, néanmoins, le texte peut être compris autrement. En effet, le terme *maṭûm*, dans le texte, est ambigu, il peut aussi bien vouloir dire « petit », et c'est ainsi que le comprend l'éditeur de la lettre qui considère que la mesure de Marduk est un standard de mesure plus petit que la moyenne, qu'« insuffisant » ou « détérioré ». Si l'on garde la traduction par « trop petit », il faut comprendre que cette « petitesse » ne s'applique pas au « standard » de la mesure de Marduk, qui, plus qu'à un standard métrique, renvoie à une « norme », une « certification » royale utilisée dans un but de contrôle métrique, mais qu'elle s'applique au contenant de *stockage* dans lequel l'huile a été donnée. C'est ce dernier, et non le contenant de *mesure*, qui est trop petit. Si l'on choisit de traduire par « insuffisant », cela signifie que l'huile versée l'était dans une jarre de contenance insuffisante, par exemple, c'est-à-dire dans un contenant de moins de 10 SILA, puisqu'à l'origine l'huile a été fournie dans la mesure-*sûtum* de Marduk qui représente une contenance de 10 SILA. Ici il fallait fournir 32 SILA d'huile et l'on n'en a fourni que 30, cela pourrait signifier qu'au lieu de donner à Ilulatum quatre jarres remplies pour trois d'entre elles avec 10 SILA et pour la dernière avec 2 SILA, le destinataire n'a donné que trois jarres de 10 SILA. Si l'on choisit de traduire *maṭûm* par « détérioré », cela signifie que l'huile a été donnée à Ilulatum dans un contenant défectueux, fissuré par exemple, ce qui a entraîné une perte d'huile d'une hauteur de 2 SILA. Un argument allant en ce sens se trouve dans un texte où la mesure-*sûtum* de Marduk est dite, par opposition, « en bon état »³⁴. Enfin, dernière et principale possibilité, il se peut que derrière chaque mesure « à nom », telles que les mesures de Marduk, de Šamaš ou « du roi », se cache une fiscalité différente, plus ou moins avantageuse. Une possibilité qu'ont commencé à esquisser G. Chambon et L. Marti³⁵ et qui méritera d'être creusée dans l'avenir. Dans ce cas, la mesure de Marduk serait plus lourdement taxée qu'une autre mesure et aurait été utilisée à mauvais escient avec Ilulatum, on lui devrait donc un trop-perçu fiscal.

Pour toutes ces raisons nous avons choisi de traduire *maṭûm* par « mauvais », terme qui permet de garder les trois interprétations. Quoiqu'il en soit, la différence entre résultats escomptés et obtenus lors de

³³ G. Chambon, 2014, p. 105-114.

³⁴ AbB 7, 89.

³⁵ G. Chambon & L. Marti, 2017, p. 65-111.

l'opération de mesure constitue un arriéré pour les deux personnes qui ont donné l'huile à Ilulatum. C'est pour cette raison qu'ils lui fournissent 2 SILA en compensation. Comme Ilulatum appartient à la troupe, il faut ensuite avertir le chef des amorrites que l'opération a été effectuée.

L'identité de l'expéditeur et du récipiendaire de cette note s'esquissent alors : l'expéditeur est, comme on l'a dit, un officiel royal en faction à Hirîtum, peut-être un barbier ou un devin, voire un *abi šâbim* et le récipiendaire est un représentant du pouvoir local à Sippar en mesure de fournir des biens à des dépendants de la maisonnée royale, or on a vu dans le textes JCS SS 2, 17 que ceux qui approvisionnaient cette forteresse étaient le chef des marchands, *le kârûm* et les juges de Sippar-Yahrurum, et nous pensons donc avoir affaire au premier ici. On voit donc qu'à nouveau, un individu lié au roi approvisionne des forteresses avec du grain mesuré selon la mesure de Marduk.

VI. MESURE DE MARDUK ET PAIEMENT DES MERCENAIRES

Un autre aspect intéressant de cette mesure est qu'elle était souvent utilisée pour fournir du grain à des individus désignés comme des « étrangers ». Etudier la question des « étrangers » dans la documentation du Proche-Orient antique, et de l'Antiquité en général, est toujours délicat : il convient d'éviter de confondre un gouvernement avec un état, des liens ethniques avec une organisation politique et des regroupements sociaux avec des nations. Nous emploierons donc les distinctions proposées par S. Démare-Lafont et qui nous paraissent convenir à ce dossier³⁶. On distinguera alors les « étrangers de l'intérieur », c'est-à-dire les populations nomades, semi-nomades ou d'origine nomade intégrées au royaume, et les « étrangers de l'extérieur », qui dépendaient d'une autre autorité politique que celle de Babylone. Ce sont surtout ces « étrangers de l'intérieur » qui feront l'objet de notre propos.

Au sein de ces « étrangers de l'intérieur », on rencontre tout d'abord dans notre corpus des Sutéens et des Rababéens. Concernant les premiers, ils apparaissent dans CT 8, 21d (Aš 05) où ils reçoivent des rations en mesure de Marduk ša ZI.GA. Il est d'ailleurs indiqué que ces Sutéens « gardent le champ d'orge » : il est tout à fait possible alors qu'on ait affaire à des mercenaires.

³⁶ S. Démare-Lafont, 1998, p. 161-181.

Dans un second texte³⁷, on voit apparaître des Sutéens³⁸ à qui « le patron que Marduk garde en vie », sans doute un dépendant de la maison-née royale babylonienne, a distribué des rations sur ordre d'un dénommé Iddin-Ištar, dont le sceau tend à indiquer qu'il dépend de l'Ebabbar. On notera d'ailleurs que ceux-ci sont employés à « garder les champs », peut-être en qualité de mercenaires à nouveau. Gardons aussi à l'esprit l'idée, récemment avancée, qu'à l'époque tardive ce déterminatif de « Sutéen » puisse indiquer simplement une origine nomade, et non plus une ethnie précise.

On mentionnera aussi, parmi les « étrangers de l'intérieur », les Rababéens du texte JCS SS 2, 17 qui résident dans la forteresse de Hirītum. Si, au sujet des Sutéens, le rôle de mercenaires, attesté à l'époque paléo-babylonienne, n'est qu'hypothétique, on voit clairement avec ce texte que les Rababéens payés en mesure de Marduk remplissaient cette fonction. On en sait assez peu sur ce groupe ethnique, référencé dans RGTC 3 (p. 192). B. Landsberger les décrivait comme « a military-like company of river-fishermen »³⁹, idée reprise par M. Stol⁴⁰ qui rappelle qu'ils étaient surtout actifs à la fin du règne de Samsu-iluna, rapprochant leurs activités de pêche de celles des Amorrites révélées par G. Buccellati⁴¹. On a d'ailleurs vu que la mesure de Marduk pouvait servir à approvisionner des pêcheurs (*bâ'irum*, ŠU.KU₆). Ces activités semblent confirmées par un texte publié quelques années après la synthèse de M. Stol par J.-M. Durand et D. Charpin⁴² où il est question d'un « champ des Rababéens, territoire inondable des pêcheurs »⁴³. On aurait donc affaire à des mercenaires, dont on voit bien que le travail n'était pas confiné à la chose militaire, statut que nous postulons aussi pour les Sutéens de nos textes précédents.

Ensuite il y a les Kassites, sous les coups desquels devait tomber Babylone. Dans un grand nombre de textes de Dûr-Abi-ešuh, on rencontre

³⁷ Dans le texte AbB 7, 89.

³⁸ Cette ethnie n'a pas toujours eu bonne réputation en Mésopotamie. Pour la documentation on se référera le récent article d'H. Reculeau et de N. Ziegler, 2014, p. 209-226. Les Sutéens sont à l'époque de Mari des nomades de la steppe syrienne attestés essentiellement dans les régions du Suhum et du Jebel-Bišri, au sud et au nord de Mari. Par la suite, des Sutéens sont aussi attestés dans d'autres régions de la Mésopotamie.

³⁹ B. Landsberger, 1967, p. 57, I. 3.

⁴⁰ M. Stol, 1976, p. 86.

⁴¹ G. Buccellati, 1969, p. 250.

⁴² J.-M. Durand et D. Charpin, 1981, p. 27. Il s'agit du texte dans le texte AO 10333.

⁴³ l. 5 : « A.ŠÀ ra-ba-ba-i ru-ús ba-'i-ir ».

des kassites payés en mesure de Marduk⁴⁴. K. Van Lerberghe et G. Voet ont identifié de manière convaincante qu'il s'agissait de mercenaires⁴⁵. Pour autant, un des éléments qui nous paraît attester le mieux de ce statut se trouve dans un texte édité par Z. Földi⁴⁶, où l'on lit aux l. 39-40 : « ³⁹Z[I.G]A ŠĀ ŠE 'GÚ'.UN.[(h)á] ù ŠE a-hi-a-tim / ⁴⁰ša a-na re-eš ŠUKU um-ma-na-t[i]m ù 'ERÍN' a-hi-a-tim », c'est-à-dire : « Dépense effectuée au sein du grain des taxes-*biltu* et du grain d'autres (provenances) [...] mis à disposition comme ration de l'armée et des autres troupes ». Nous pensons que nous avons ici une distinction claire entre les « autres troupes » (ERÍN *ahiâtum*) et l'armée « régulière » (*ummânâtum*), c'est-à-dire composée de Babyloniens dont la plupart accomplissent ce faisant leur service-*ilkum*. On notera d'ailleurs que les « troupes » (de mercenaires) que mentionnent ce texte sont d'une part les Kassites, mais d'autre part ceux qui sont « sur la mer ».

En effet, ces « messagers de la mer » apparaissent dans un texte de Dûr-Abi-ešuh (Van Lerberghe & Voet, 1) et dans le texte Sem 1278 édité par Z. Földi. Nous rendons en fait par « de la mer » les signes *ša* A.AB.BA et *e-li* A.AB.BA. Or dans Sem 1278, il est précisé l. 31 que ces troupes de la mer pouvaient stationner à Babylone, ce qui implique que, davantage qu'une indication géographique de leur lieu de garnison, l'expression « sur la mer » renvoie à l'origine de ce contingent. A la p. 37 de son article dans *WZKM* 104, Z. Földi s'est attardé sur cette mention énigmatique, rappelant qu'à sa connaissance, la seule attestation de la formule *eli tâmtim* apparaît dans les annales d'Esarhaddon, et n'y désigne pas une troupe. Il précise ensuite que Lambert a traduit « soldats on the sea », en ajoutant que c'était la seule attestation de cette expression, et lui-même se refuse à traduire le terme par « batelier », puisque les soldats qui se rapprochent le plus d'un corps de batelier sont désignés par le terme *bâ'irum* et qu'il est clair que la forteresse ne se situe pas sur les bords de la mer. Le royaume babylonien d'alors ne profite d'ailleurs d'aucune façade maritime. Pour Földi, la dernière possibilité consiste à voir dans ce groupe une troupe venue du « pays de la mer »⁴⁷, même

⁴⁴ On pourra notamment citer CUSAS 29, 4 ; CUSAS 29, 6 ; CUSAS 29, 19 ; CUSAS 29,25 et CUSAS 29, 31.

⁴⁵ Notamment dans K. Van Lerberghe et G. Voet, 2010.

⁴⁶ Z. Földi, 2014, p. 33-34

⁴⁷ Sur l'existence de liens entre gens « du pays de la mer » et première dynastie de Babylone, cf O. Boivin, 2019, p. 104ss.

si l'on attendrait alors davantage *ša* que *eli*. Un argument supplémentaire allant en ce sens se trouve dans le commentaire de Földi pour la l. 6 de ce texte (p. 36) :

« Compare Šuḫutki, the wakil Amurrim general, who acts as first witness in PBS 8/2, 252, a marriage contract (Sippar, Aš 12). The same person is attested in the unpublished Sippar texts BM 22514 (Aš 07) [...] In the opinion of J.-R. Kupper, to judge by his father's name Kuzzari, he might have been of Hurrian origin. The name Šuḫutki, furthermore, is known also from a Middle Babylonian Sealand tablet »

On voit bien dans ce cas les interactions nombreuses qui existaient entre ces différents peuples, et on peut alors tout à fait envisager qu'on ait affaire à un groupe hétéroclite de mercenaires ou à diverses compagnies d'ethnies différentes qui sont toutes employées par le roi babylonien. On aurait donc en fait affaire à des mercenaires, ce qui permet de répondre à la question de Földi : « why the soldiers *eli tātīm* are referred to side by side with foot soldiers and Kassites (in l. 30) ? »

Cela se comprend d'autant mieux que les textes proviennent de Dûr-Abi-ešuh, car on sait que le roi qui laissa son nom à cette forteresse eut à affronter le roi du « pays de la mer » Ilum-ma-ili, celui-là même qui prit Nippur à Samsu-iluna. Or on sait que la forteresse protégeait justement cette zone, il est alors tout à fait envisageable que, de la même manière que des Kassites restèrent en Babylonie après les raids contre le royaume, des hommes du « pays de la mer » furent embauchés comme mercenaires ou se mêlèrent à la population de cette zone frontalière à la suite d'attaques.

VII. LA MESURE DE MARDUK : MESURE D'HAMMURABI ?

Nous avons donc vu que la mesure de Marduk, lorsqu'elle était employée, l'était systématiquement en lien avec l'administration ou la famille royale. Celle-ci servait notamment lorsqu'il était question de :

- fournir des denrées aux temples, selon l'obligation bien attestée pour le palais de suppléer partiellement aux cultes.
- approvisionner les dépendants royaux, dont l'administration et l'armée, y compris les mercenaires.
- mesurer le grain tout au long du circuit d'approvisionnement du grain entre Babylone et ses dépendances, sous contrôle des officiels royaux.

Il semble alors que l'on puisse considérer que la mesure de Marduk était une mesure sous contrôle direct de l'administration royale. Par ailleurs, on a vu à plusieurs reprises que la mesure de Marduk était employée lorsque le grain circulait entre différentes zones du royaume. Il s'agit là d'une autre preuve, selon nous, de ce caractère « étatique » (bien que ce terme soit fortement anachronique), ou plutôt « régalien » de la mesure de Marduk.

D'autant que nous disposons de parallèles pour ce phénomène : G. Chambon a étudié, pour le Royaume de Haute-Mésopotamie de Sam-si-Addu, le cas de la mesure de Šamaš⁴⁸. Il est ainsi parvenu à prouver que celle-ci était la mesure de l'administration royale. Mieux, il a démontré qu'à Ašnakkum (Chagar-Bazar) par exemple, où cette mesure coexiste avec la *sût kinattê*, on n'avait non pas, selon ses propres mots, une différence de « standard » entre les deux mesures, mais une différence de « standing ». Ainsi, alors qu'à Šubat-Enlil, la capitale, la mesure de comptabilité la plus employée est celle de Šamaš, dans la ville d'Ašnakkum, on emploie plus généralement la *sût kinattê*, qu'il faut traduire par « mesure du personnel ». La mesure de Šamaš étant en fait réservée à des usages liés à l'administration royale. G. Chambon rappelle que C. Gadd avait argué que « there is no reason to suppose that this measure differed theoretically in quantity from any other *sûtum* but rather that it had an official character, and was considered a standard of accuracy [...] »⁴⁹. Nous pensons qu'il en va de même pour la mesure de Marduk : plus qu'une distinction d'ordre métrique, on a une distinction d'ordre administratif. Employer la mesure de Marduk, c'était certifier que la mesure avait été effectuée sous contrôle de l'administration royale (et probablement, implicitement, sous celui du grand dieu de Babylone). En même temps, l'emploi d'une telle mesure permettait de retrouver rapidement l'institution et les individus ayant effectué la mesure. Tout est donc lié au roi, on le voit, et, selon nous, plus particulièrement à un roi : Hammurabi, celui-là même qui institua la mesure de Marduk.

En effet, du point de vue théologique, le culte de Marduk commence à connaître un essor considérable sous le règne d'Hammurabi, et son clergé apparaît avoir une influence de plus en plus conséquente à mesure que s'étend la souveraineté de la première dynastie de Babylone. Ce

⁴⁸ G. Chambon, 2011, p. 137ss. Cependant mis à part son nom, cette mesure n'avait pas grand-chose à voir avec celle qu'on employait à Sippar. Cette dernière a été traitée assez largement par R. de Boer (2013 puis 2016).

⁴⁹ C. J., Gadd, 1940, p. 30.

double phénomène ne laisse qu'une conclusion possible : l'apparition de la mesure de Marduk relève de facteurs politiques et socio-économiques. Cela correspond par ailleurs aux données que nous avons précédemment collectées, puisque l'on voit que la mesure de Marduk ne dépend pas tant du clergé de la divinité que de l'administration royale babylonienne. La mesure de Marduk trouve sa source dans la royauté de la première dynastie de Babylone. Nous pensons que l'on peut préciser cette assertion et considérer qu'elle trouve son origine dans un règne en particulier : celui d'Hammurabi.

Ce n'est pas la première fois dans cette étude que nous mettons ce règne en avant. Son choix peut paraître évident puisque les données épigraphiques le posent, *de facto*, comme un *terminus ante quem*. Nous ne pensons pas qu'il faille voir là un hasard de l'archéologie. Il faut alors envisager la possibilité que l'on ne retrouve jamais d'attestation de la mesure de Marduk antérieure au règne d'Hammurabi. Ce qui nous pousse en fait à proposer le règne de ce souverain comme *terminus a quo* pour notre objet d'étude, c'est le lien très fort qui existe entre Hammurabi et Marduk. Néanmoins, l'existence, par exemple, de religieuses-*nadîtum* de Marduk, certes en petit nombre, sous le règne d'Apil-Sin et Sin-muballit, nous pousse à nuancer cette hypothèse⁵⁰.

Dès 1983, W. Sommerfeld mettait en avant combien l'essor du culte de Marduk trouvait sa source dans le règne d'Hammurabi⁵¹ : c'est à cette époque que se renforce le syncrétisme entre Marduk et Asalluhi en vue de rapprocher Babylone de la prestigieuse ville d'Eridu. A ce sujet L. Barberon a montré⁵² que si ce syncrétisme apparaissait dans un hymne trouvé à Larsa⁵³, c'est parce que « l'évocation d'Asalluhi comme « roi de Babylone » [...] serait alors [...] le fait de Babylone afin de garantir, aux yeux des populations imprégnées de culture sumérienne, une légitimité à son panthéon local »⁵⁴. Elle ajoute un peu plus loin que « l'élaboration [de l'hymne] pourrait remonter aux premières rivalités qui opposèrent le royaume de Babylone à celui de Larsa. » En outre, L. Barberon a mis en évidence le lien intrinsèque qui existait entre les

⁵⁰ Cf L. Barberon, 2012, p. 115.

⁵¹ W. Sommerfeld, 1982, p. 34ss.

⁵² L. Barberon, 2012, p. 136 : elle s'appuie sur les hypothèses de N. M. Brisch, (2007) hypothèse qu'elle approfondit en confrontant les données de Brisch à celles qu'elle a recueilli sur la première dynastie de Babylone.

⁵³ Il s'agit de UET 6, 69, édité dans D. Charpin, 1986, p. 357ss. Cet hymne a été trouvé dans les archives du n° 7 *Quiet Street* à Ur.

⁵⁴ L. Barberon, 2012.

religieuses-*nadîtum* de Marduk et le roi Hammurabi. Or nous pensons que ce phénomène et la mesure de Marduk sont à mettre en rapport. L. Barberon elle-même écrivait (p. 124, n. 722) :

« Il serait intéressant d'étendre la réflexion en étudiant les contextes d'utilisation de la « mesure-*parsiktum* » de Marduk [...]. Il est en effet intéressant de noter que cette mesure fut utilisée sous Ammi-šaduqa pour la réception et le stockage de l'orge destiné aux salaires des travailleurs du cloître de Sippar-Yahrurum d'après CT 8, 21d (As 5) »

Notre démarche procède directement de l'intérêt de cette question. Concernant les religieuses-*nadîtum*, L. Barberon est parvenue à montrer que le nombre des religieuses-*nadîtum* de Marduk, bien qu'elles fussent présentes à Sippar et Damrum sous les règnes d'Apil-Sin et Sin-muballiṣ⁵⁵, augmente sous le règne d'Hammurabi et tout particulièrement dans les quinze dernières années de celui-ci. Il en va de même pour leur aire de répartition géographique : à cette époque, elles sont en effet présentes jusqu'à Nippur, voire même Larsa (dans un texte daté de l'année Samsuiluna 3 dont l'autrice n'est cependant pas certaine qu'il implique une *nadîtum* de Marduk). L. Barberon en conclut alors que « là où les troupes de Hammurabi rencontrèrent une victoire décisive, comme à Isin ou à Nippur, les religieuses-*nadîtum* de Marduk ne tardèrent pas à apparaître », d'où son idée de « diffusion au fil des conquêtes ».

Les religieuses-*nadîtum* de Marduk sont donc un phénomène religieux autant que politique. Le titre de religieuse-*nadîtum* de Marduk fut « diffusé par les élites babyloniennes et adopté par les élites locales »⁵⁶ : propre à Babylone, il se répandit rapidement dans tout le royaume. Cette diffusion eut lieu tout particulièrement sous le règne d'Hammurabi, quand notables et hauts dignitaires commencèrent vraiment à faire entrer leurs filles au cloître de Marduk et non plus seulement celui de Šamaš. Sous Hammurabi, on constate que ce phénomène est particulièrement marqué à Sippar, comme si la ville renouvelait ses marques d'allégeance au souverain babylonien.

On ne saurait imputer à un homme seul, fut-il roi, l'origine de phénomènes socioculturels complexes, mais on peut arguer que certains individus furent des catalyseurs et nous pensons qu'Hammurabi fut de ceux-là. Sans pouvoir affirmer que la mesure de Marduk fut créée sous son règne, on peut à tout le moins avancer que c'est lui qui en popularisa l'usage. La question qui se pose alors est celle de ses motivations.

⁵⁵ L. Barberon, 2012, p. 115ss.

⁵⁶ L. Barberon, 2012, p. 174.

Certains souverains furent plus novateurs que d'autres, tels Ur-Nammu ou Šulgi dont on connaît les réformes métriques : la volonté de réforme d'Hammurabi transparait elle aussi à travers plusieurs phénomènes. Tout d'abord, on vient de le voir, c'est dans les quinze dernières années de son règne que le nombre de religieuses-*nadītum* de Marduk croît et l'on a déjà amplement évoqué combien politisé était ce phénomène. C'est aussi sous son règne que se concrétise le syncrétisme entre Marduk et Asalluhi et sous son règne toujours que la pénétration du clergé de Marduk au sein de l'Ebabbar de Sippar est la plus forte⁵⁷. Ensuite, on ne saurait mentionner Hammurabi sans évoquer son fameux Code, dans lequel les religieuses-*nadītum* de Marduk jouissent d'ailleurs d'un statut particulier⁵⁸.

On voit donc que la volonté réformatrice d'Hammurabi, couplée à une volonté de contrôle, s'est appliquée dans les domaines religieux et juridiques. Nous pensons qu'avec la mesure de Marduk, il ne fit qu'appliquer cette volonté de contrôle au domaine économique. Ce qui est par ailleurs frappant c'est la concordance chronologique de ces trois mouvements. En effet, les religieuses-*nadītum* de Marduk commencent à croître en nombre dans les quinze dernières années du règne d'Hammurabi, à partir de l'année Ha 28⁵⁹. Concernant la mesure de Marduk, les attestations commencent en Ha 33, soit 5 ans plus tard, en 1759, et elle est régulièrement utilisée à Larsa tout au long des années 1750. Enfin, concernant le Code, on a supposé qu'il fût rédigé dans les années 1750 là encore. Cette période n'est pas anodine historiquement : c'est une période de stabilité pour le royaume nouvellement étendu du souverain babylonien, qui s'est emparé de Larsa en 1763, avant de marcher contre Mari environ 5 ans plus tard, pour finalement affronter une coalition de Turukéens, de Gutis et de Subaréens aux environs de l'année 1755.

Après quoi, maître en Mésopotamie, Hammurabi dût s'employer à stabiliser son royaume. Cette stabilisation s'articula notamment autour de la figure divine de Marduk et de tout ce qui lui était attaché (clergé, religieuses-*nadītum*, mesure...). Aussi peut-on dire que, d'une certaine manière, la mesure de Marduk fut d'abord celle d'Hammurabi.

⁵⁷ Cf M. Tanret, 2010, surtout p. 94-124.

⁵⁸ M. Tanret, 2010, p. 144.

⁵⁹ Soit aux environs de l'année 1764, selon la chronologie moyenne, et pendant les quinze années suivantes.

LISTE DES TEXTES MENTIONNANT LA MESURE DE MARDUK

Documents de la pratique

1	M. deJ. Ellis, 1977, p. 66	45	BM 78348
2	M. deJ. Ellis, 1977, p. 65	46	JCS SS 2, 17
3	Th. Friedrich, <i>BA</i> 5, 14	47	BM 81600
4	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 25	48	BM 81320
5	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 14	49	CT 8, 8b
6	YOS 12, 417	50	M. Stol, 2002, p. 757
7	YOS 12, 418	51	BM 97348
8	YOS 12, 419	52	JCS SS 2, 18
9	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 34	53	JCS SS 2, 19
10	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 33	54	AbB 9, 178
11	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 15	55	JCS SS 2, 20
12	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 16	56	JCS SS 2, 62
13	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 18	57	CT 45, 48
14	M. Stol, <i>JCS</i> 34, 19	58	OLA 21, 35
15	VS 8, 80	59	VS 29, 107
16	YOS 12, 26	60	MHET 1, 13
17	YOS 12, 70	61	CUSAS 8, 54
18	BE 6/1, 52	62	BM 81443
19	YOS 12, 129	63	CT 8, 21d
20	YOS 12, 203	64	CT 4, 29b
21	CUSAS 15, 83	65	CT 8, 21b
22	YOS 12, 437	66	CT 8, 10c
23	OLA 21, 20	67	TCL 1, 162
24	VS 29, 102	68	BE 6/1, 99
25	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 12	69	OLA 21, 61
26	CT 8, 27b	70	OLA 21, 40
27	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 23	71	BM 80067
28	<i>Mél. Owen</i> 2, 1	72	VS 7, 98
29	<i>Mél. Owen</i> 2, 2	73	BM 78444
30	<i>Mél. Owen</i> 2, 3	74	BM 79141
31	<i>Mél. Owen</i> 2, 3	75	BM 79942
32	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 16	76	BM 79951
33	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 13	77	BM 79981
34	Z. Földi, <i>WZKM</i> 104, p.33	78	BE 6/1, 100
35	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 18	79	BM 17253
36	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 15	80	JCS SS 2, 13
37	E. Sollberger, <i>JCS</i> 5, 97a	81	TCL 1, 168
38	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 21	82	BM 79785
39	A. Goetze, <i>JCS</i> 2, 19	83	BM 78485
40	TCL 1, 158	84	BM 78881
41	YOS 13, 508	85	BM 97421
42	CT 8, 36c	86	VS 29, 109
43	BDHP 19	87	Van Lerberghe, <i>OLP</i> 24, 1
44	BM 81155	88	Van Lerberghe, <i>OLP</i> 24, 2

89	BM 81262	114	CUSAS 29, 15
90	BM 97457	115	CUSAS 29, 17
91	YOS 13, 523	116	CUSAS 29, 18
92	VS 29, 84	117	CUSAS 29, 19
93	CT 6, 23c	118	CUSAS 29, 20
94	BM 97346	119	CUSAS 29, 21
95	JCS SS 2, 37	120	CUSAS 29, 24
96	BM 80015	121	CUSAS 29, 25
97	MHET 1, 40	122	CUSAS 29, 27
98	OLA 21, 49	123	CUSAS 29, 29
99	CT 47, 80	124	CUSAS 29, 31
100	PBS 8/2, 225	125	CUSAS 29, 33
101	CUSAS 29, 1	126	CUSAS 29, 34
102	CUSAS 29, 2	127	CUSAS 29, 35
103	CUSAS 29, 3	128	CUSAS 29, 36
104	CUSAS 29, 4	129	CUSAS 29, 38
105	CUSAS 29, 5	130	CUSAS 29, 39
106	CUSAS 29, 6	131	CUSAS 29, 40
107	CUSAS 29, 7	132	CUSAS 29, 43
108	CUSAS 29, 8	133	CUSAS 29, 129
109	CUSAS 29, 9	134	CUSAS 29, 130
110	CUSAS 29, 10	135	CUSAS 29, 176
111	CUSAS 29, 12	136	De Graef AOAT 440, n°21
112	CUSAS 29, 13	137	OLP 18, 1
113	CUSAS 29, 14	138	LB 3251 (De Boer, 2016)

Lettres et notes

139	CT 2, 29	145	TLB 4, 78
140	AbB 12, 123	146	VS 16, 121
141	TCL 1, 30	147	VS 16, 187
142	TCL 1, 151	148	CT 52, 89
143	CT 43, 43	149	AbB 12, 142
144	CT 43, 71	150	AbB 13, 72

BIBLIOGRAPHIE

- Abraham K. & Van Lerberghe K., 2017 : *A Late Old Babylonian Temple Archive from Dur Abieshuh, the Sequel* (with the assistance of Gabriella Voet and Hendrik Hameeuw), CUSAS 29, Philadelphia.
- Barberon L., 2012 : *Les religieuses et le culte de Marduk dans le royaume de Babylone*, Archibab 1, Mémoires de NABU 14, Paris.
- de Boer R., 2013 : « Measuring Barley with Šamaš in Old Sippar », *Akkadica* 134, p. 103-116.
- 2016 : « From the Yaḥrūrūm šaplūm Archives: Three Unpublished Administrative Texts in Leiden », *BiOr* 73, p. 590-612.

- Boivin O., 2019 : *The First Dynasty of the Sealand in Mesopotamia*, SANER 20, Boston/Berlin.
- Brisch N. M., 2007 : *Tradition and the Poetics of Innovation. Sumerian Court Literature of the Larsa Dynasty (c. 2003-1763 BCE)*, AOAT 339, Neukirchen-Vluyn.
- Buccellati G., 1969 : « The Amorites of the Ur III Period », *Syria* 46, p. 361-366.
- Chambon G., 2011 : *Normes et pratiques : l'homme, la mesure et l'écriture en Mésopotamie*, BBVO 21, Gladbeck.
- 2011 : « Les *mâdidum* et le commerce du grain sur l'Euphrate », *RA* 105, p. 193-198.
- 2014 : « La "mine de Carkemish", poids de l'Ouest », in J. Elayi & J.-M. Durand (éd.), *Bible et Proche-Orient : mélanges André Lemaire*, Trans-euphratène 44, p. 105-114.
- Chambon G. & Marti L., 2017 : « Capacity Measures in Context I : la question des conversions », *RA* 111, p. 65-86.
- Charpin D., 1980 : « Remarques sur l'administration paléobabylonienne », *JAOS* 100, p. 461-471.
- 1982 : « Marchands du palais et marchands du temple à la fin de la I^{re} dynastie de Babylone », *JA* 270, p. 25-65.
- 1992 : « Le point sur les deux Sippar », *NABU* 1992/114.
- 2003 : « Histoire politique du Proche-Orient amorrite (2002-1595) », in P. Attinger, W. Sallaberger & M. Wäfler (éd.), *Mesopotamien : die altbabylonische Zeit. Annäherungen* 4, OBO 160/4, Fribourg/Göttingen, p. 25-480.
- 2009 : « Archives et comptabilité en Mésopotamie au deuxième millénaire av. J.-C. », in M. Wissa (éd.), *The Knowledge Economy and Technological Capabilities. Egypt, the Near East and the Mediterranean, 2nd Millennium B.C. — 1st Millennium A.D. Proceedings of a Conference Held at the Maison de la Chimie, Paris, France 9-10 December 2005*, Aula Orientalis Supplementa 26, Sabadell, p. 47-51.
- 2011 : « Zur Funktion mesopotamischer Tempel », in G. J. Selz & K. Wagensohnner (éd.), *The Empirical Dimension of Ancient Near Eastern Studies. Die empirische Dimension altorientalischer Forschungen*, WOO 6, Wien, p. 403-422.
- 2013 : « "I Am the Sun of Babylon": Solar Aspects of Royal Power in Old Babylonian Mesopotamia », in J. A. Hill, Ph. Jones & A. J. Morales (éd.), *Experiencing Power, Generating Authority. Cosmos, Politics, and the Ideology of Kingship in Ancient Egypt and Mesopotamia*, Penn Museum International Research Conferences 6, Philadelphia, p. 65-96.
- 2017 : *La vie méconnue des temples mésopotamiens*, Paris.
- 2020 : « Un clergé en exil : le transfert des dieux de Nippur à Dûr-Abi-ešuh », in U. Gabbay & J.-J. Pérennès (éd.), *Des polythéismes aux monothéismes. Mélanges d'assyriologie offerts à Marcel Sigrist*, Louvain/Paris/Bristol, p. 149-187.
- Charpin D. & Durand J.-M., 1981 : « Textes paléo-babyloniens divers du Musée du Louvre », *RA* 75, p. 15-29.
- Démare-Lafont S., 1998 : « Le roi, le juge et l'étranger à Mari et dans la Bible », *RA* 92, p. 161-181.

- Ellis M. deJ., 1977 : « Land of Dead Rêdu's », in M. deJ. Ellis (éd.), *Essays on the Ancient Near East in Memory of Jacob Joel Finkelstein*, Hamden, p. 61-68.
- Fiette B., 2018 : *Le Palais, la terre et les hommes. La gestion du domaine royal de Larsa d'après les archives de Šamaš-hazir*, Archibab 3, Mémoires de NABU 20, Paris.
- Földi Z., 2014 : « A New Text from Dûr-Abî-Ešuh », *WZKM* 104, p. 31-55.
- Gadd C. J., 1940 : « Tablets from Chagar Bazar and Tall Brak, 1937-38 », *Iraq* 7, p. 22-67.
- George A. R., 1997 : « Marduk and the Cult of the Gods of Nippur at Babylon », *Or* 66, p. 65-70.
- Goetze A., 1948 : « Thirty Tablets from the Reign of Abî-ešuh and Ammitānā », *JCS* 2, p. 73-112.
- de Graef K., 1999 : « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar, 1^{ère} partie », *Akkadica* 111, p. 1-48.
- 1999 : « Les étrangers dans les textes paléobabyloniens tardifs de Sippar 2^{ème} partie », *Akkadica* 112, p. 1-17.
- Harris R., 1975 : *Ancient Sippar. A Demographic Study of an Old-Babylonian City (1894-1595 B. C.)*, PIHANS 36, Leiden.
- Holma H., 1914 : *Zehn altbabylonische Tontafeln in Helsingfors*, Acta Societatis Scientiarum Fennicae 45/3, Helsingfors.
- Kula W., 1984 : *Des mesures et des hommes*, Paris.
- Lacambre D., 1998 : « La bataille de Hirîtum », *MARI* 8, p. 431-455.
- Landsberger B., 1967 : *The Date Palm and its By-products according to the Cuneiform Sources*, AfO Beiheft 17, Graz.
- Pecha L., 2011 : « The Official Called ŠU.I (*gallâbum*) in the Latter Part of the Old Babylonian Period », in L. Vacín (éd.), *u₄ du₁₁-ga-ni sá mu-ni-ib-du₁₁. Ancient Near Eastern Studies in Memory of Blahoslav Hruška*, Dresde, p. 168-181.
- Pientka R., 1998 : *Die Spätlitbabylonische Zeit*, IMGULA I & II, Münster.
- Reculeau H. & Ziegler N. 2014 : « The Sutean Nomads in the Mari Period », in D. Morandi Bonacossi (éd.), *Settlement Dynamics and Human-Landscape Interaction in the Dry Steppes of Syria*, Studia Chaburensia 4, Wiesbaden, p. 209-226.
- Richardson S., 2002 : *The Collapse of a Complex State: A Reappraisal of the End of the First Dynasty of Babylon, 1683-1597 B.C.* Ph.D. Diss., New York.
- 2019 : « Updating the List of Late OB Babylonian Fortresses », *NABU* 2019/21.
- Sommerfeld W., 1982 : *Der Aufstieg Marduks*, AOAT 213, Neukirchen-Vluyn.
- Stol M., 1976 : *Studies in Old Babylonian History*, PIHANS 40, Leiden, p. 86.
- 1982, « State and Private Business in the Land of Larsa », *JCS* 34, p. 127-230.
- 1999 : « Mit dem Gewichtsstein des Šamaš », in B. Böck, E. Cancik-Kirschbaum & T. Richter (éd.), *Munuscula Mesopotamica. Festschrift für Johannes Renger*, AOAT 267, Neukirchen-Vluyn, p. 573-590.
- Tanret M., 2010 : *The Seal of the Sanga. On the Old Babylonian Sangas of Šamaš of Sippar-Jahrûrum and Sippar-Amnânum*, CM 40, Leyde/Boston.

- Van Lerberghe K. & Voet G., 2009 : *A Late Old Babylonian Temple Archive from Dūr-Abiešuḫ*, CUSAS 8, Bethesda.
- 2010 : « Kassite Mercenaries at Abiešuḫ's Fortress », in A. Kleinerman & J. M. Sasson (éd.), *Why Should Someone Who Knows Something Conceal It? Cuneiform Studies in Honor of David I. Owen on His 70th Birthday*, Bethesda, p. 181-186.
- Veenhof K. R., 1985 : « sag-íl-la = saggilû, "Difference Assessed" on Measuring and Accounting in some Old Babylonian Texts », in J.-M. Durand & J.-R. Kupper (éd.), *Miscellanea babylonica. Mélanges offerts à Maurice Birot*, Paris, p. 285-306.
- 2004 : « Trade with the Blessing of Šamaš in Old Babylonian Sippar », in J. G. Dercksen (éd.), *Assyria and Beyond. Studies Presented to Mogens Trolle Larsen*, PIHANS 100, Leiden, p. 551-582.
- Wilcke C., 1983 : « Nachlese zu A. Poebels Babylonian Legal and Business Documents From the Time of the First Dynasty of Babylon Chiefly from Nippur (BE 6/2) Teil 1 », *ZA* 73, p. 48-66.
- Woestenburg E., 1993 : Recension de : K. Van Lerberghe, coll. with M Stol & G. Voet, *Old Babylonian Legal and Administrative Texts from Philadelphia*, OLA 21, Louvain, 1986, *BiOr* 50, p. 425-433.